

**OBJET REGULARISATION FONCIERE DU SECOND RESERVOIR D'EAU POTABLE SITUE
 CHEMIN LACROIX AU BRULE**

**ENREGISTREMENT ET PUBLICATION AUX HYPOTHEQUES DE L'ORDONNANCE
D'EXPROPRIATION DU 12 JANVIER 1981 PORTANT SUR LA PARCELLE
CADASTREE SECTION CM NUMERO 751**

Au terme d'une procédure lancée par le Conseil municipal de Saint-Denis en date du 13 mars 1980, la Commune a acquis par voie d'expropriation (voir l'ordonnance datée du 12 janvier 1981 ci-jointe) la parcelle aujourd'hui cadastrée section CM numéro 751 (ex-CM219 partie / 62 m²) appartenant aux Consorts SAVRIACOUTY Lazare, et ce en vue du doublement du réservoir d'eau potable du Chemin la Croix au Brûlé.

A défaut d'avoir pu identifier la totalité des héritiers de Monsieur Lazare SAVRIACOUTY, les services du Bureau des Hypothèques de Saint-Denis avaient refusé de publier ladite ordonnance d'expropriation.

En conséquence, en 1981, ladite parcelle CM 751 est devenue la pleine propriété de la Commune de Saint-Denis sans qu'aucune mesure de publicité foncière n'ait pu être réalisée et sans aucune mention de cette mutation auprès des Services Fonciers compétents. De sorte qu'à ce jour, au cadastre, le bien immobilier reste la propriété apparente de la succession SAVRIACOUTY Lazare.

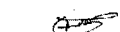
Il semble nécessaire, pour régulariser la situation auprès du Service de la publicité Foncière, d'engager toutes les démarches utiles à cet effet.

Je vous propose pour cela d'habiliter Maître Julie ABEL, notaire à Saint-Denis (Réunion) à l'effet de procéder au dépôt au rang des minutes de l'ordonnance d'expropriation du 12 janvier 1981 aux fins de publicité foncière, et de régulariser définitivement la situation sur cette parcelle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14457-A1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET **REGULARISATION FONCIERE DU SECOND RESERVOIR D'EAU POTABLE SITUE
CHEMIN LACROIX AU BRULE**

**ENREGISTREMENT ET PUBLICATION AUX HYPOTHEQUES DE L'ORDONNANCE
D'EXPROPRIATION DU 12 JANVIER 1981 PORTANT SUR LA PARCELLE
CADASTREE SECTION CM NUMERO 751**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-57 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

(1 abstention de Madame Fernande ANILHA en Commission A/DD et 1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE Autorise le Maire à habilitier Maître Julie ABEL, notaire à Saint-Denis (Réunion) à l'effet de procéder au dépôt au rang des minutes de l'ordonnance d'expropriation du 12 janvier 1981 aux fins de publicité foncière et à régulariser définitivement la situation sur cette parcelle cadastrée CM 751.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 Terrain non bâti - Article 2115 Terrain bâti) du Budget principal.

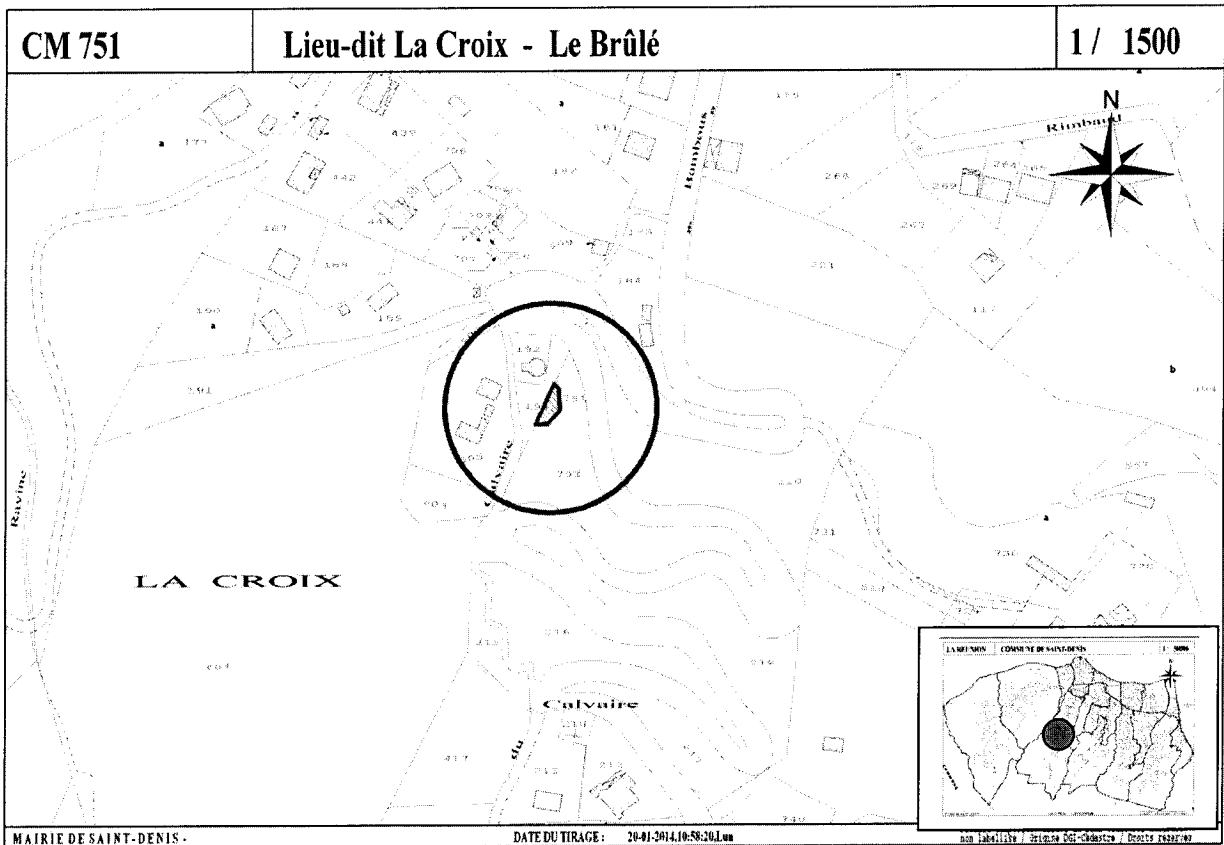
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14457-A2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014

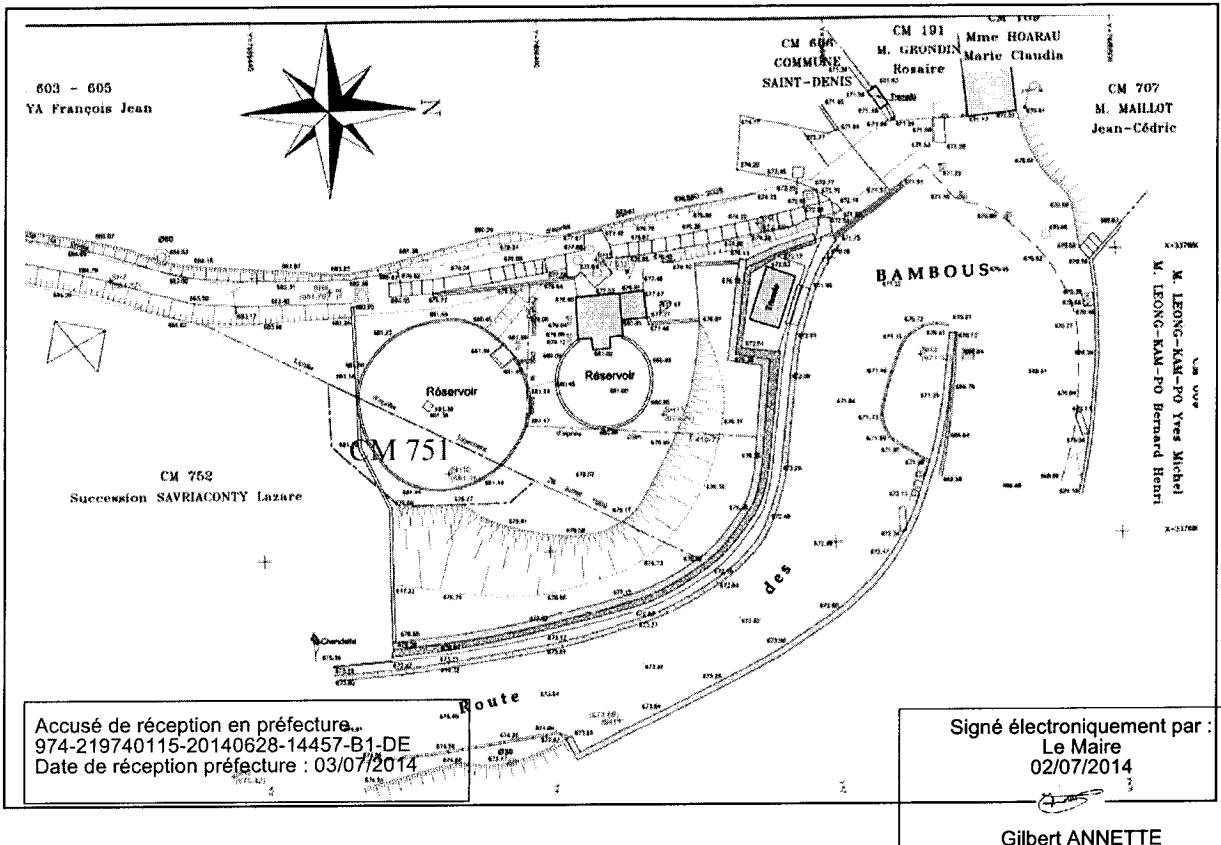


Gilbert ANNETTE

PLAN DE SITUATION



PLAN PARCELLAIRE



A 51 du 23 A 71
C. J. de la Réunion
de St Denis (Réunion)

JUGE DE L'EXPROPRIATION DU
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

00801
26 JAN 1980

DS

Nous, Alain PREVOST, Juge de l'expropriation suppléant du département de la Réunion désigné à ces fonctions par Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Saint-Denis ;
Vu les dispositions du code de l'expropriation ;

Vu la requête de Monsieur le Préfet de la Réunion en date du 8 novembre 1980 portant saisine du juge de l'expropriation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1706/DAGR/1 du 12 avril 1980 portant ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire relatives à l'acquisition par la commune de Saint-Denis des terrains nécessaires au doublement du réservoir d'eau potable situé au lieu dit "la Croix" au Brûlé commune de Saint-Denis et désignant Monsieur Clément FARRO en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 4030/DAGR/1 du 21 août 1980 déclarant le projet d'utilité publique, cessibles les propriétés désignées dans l'état parcellaire et urgente l'acquisition et la prise de possession par la commune de Saint-Denis ;

Vu l'état parcellaire et le plan parcellaire
Vu les accusés de réception des notifications individuelles de l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire ;

Vu le certificat d'affichage effectué le 4 mai 1980 en mairie de Saint-Denis et en mairie annexé du Brûlé de l'avis annonçant l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire ;

Vu la publication dans deux quotidiens locaux de l'avis au public d'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire pour le journal de l'île de la Réunion les 28 avril et 9 mai 1980 pour le quotidien de l'île de la Réunion les 26 avril et 9 mai 1980 ;

Vu le registre d'enquête portant ouverture de celle-ci le 5 mai 1980 et clôturé le 27 mai 1980

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur

Vu le certificat administratif désignant le projet des opérations de la commission départementale des opérations immobilières et de l'architecture, lequel sera annexé à la minute de la présente ordonnance ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14457-B2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

PAR CES MOTIFS

Déclarons expropriés immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Saint-Denis les immeubles ci-dessous désignés nécessaires au doublement du réservoir d'eau potable situé au lieu dit "La Croix" au Brûlé commune de Saint-Denis ainsi que tous droits réels ou personnels relatifs à ces immeubles ;

N° du cadastre ou lieu dit	Propriétaire	surface
CM 193 la Croix Brûlé	RAYET Joseph Claude né le 11-10-1907 à St-Louis, professeur honoraire époux de VINCENT Paulette Claire née le 6-6-1907 à l'Orgnac l'Aven (Ardèche) domici- lié à Belle-Pierre PK 1,7	119 m2
CM 219 -"-	Succession SAVRIACOUTY Lazare -les héritiers de CARDIA Josephine née le 22-4- 1906 à St-Denis et y dé cédée le 2-7-73, savoir -CARDIA Juliette Charlotte Anne-Marie née le 14-7- 1929 à St-Denis, employée communale dt 95 QIDR Camélias CARDIA Marie Monique née le 19-5-1938 à St-Denis dt 97 rue Gari Baldi 6è arr. 69006-Lyon -les héritiers de CARDIA François Alexandre né le 16-3-1905 à St-Denis et décédé le 3-3-64 - ceux- ci dt à St-André et n'ont pu être identifiés. -CARDIA Angéla née le 16- 2-1911 (2-3-1911 d'après titre) à St-Denis sans profession domicilié au PK 9 CD 42 St-Denis -les héritiers de CARDIA Alexandrine épouse TRINGER Vincent née le 13-9-1913 à St-Denis et y décédée le 4-4-1974, savoir - TRINGER Marie-Thérèse épouse MAILLOT Justin née	62 m2

+CARDIA Marie Louise née
le 1-8-1934 à St-Denis
employée à la SOREG
125 SIDR Bois de Nèfles
rue Jacob St-Denis

le 18-2-34 à St-Denis, sans profession dt cité des lauriers les hauts -

-TRINGER Marie Chantale épouse DORMEUIL Sylvain née le 16-8-1937 à St-Denis sans profession dt cité Bègue Iris CD 42 St-Denis

-TRINGER Marie Chtistiane épouse ROSE Noelnée le 20-5-1940 à St-Denis sans profession dt 1222 SIDR Camélias

-TRINGER Suzanne née le 2-8-1943 à St-Denis employée à Poly nett Rapid dt 107 SIDR Camélias

-TRINGER Marie Louise Méry épouse PANDIN André née le 18-12-1945 à St-Denis sans profession dt SIDR Chaudron n° 1169 -

-TRINGER Michel Etienne né le 16-9-1948 à St-Denis peintee occasionnel dt chemin dormeuil à BellePierre

-TRINGER Marguerite Alexandrine née le 17-12-1950 à St-Denis employée chez André LAW DUNE dt 3è virage Rampes du Brûlé

- CARDIA Charlotte Veuve CHAMAND Lucas Pierre née le 9-12-1916 à St-Denis sans profession dt Bd de la Source Pté Viracaoundin Gabriel

- SAVRIACOUTY André né le 9-12-1918 à St-Denis sans profession dt au PK 9 CD 42 St-Denis

- SAVRIACOUTY Charles né le 29-3-1921 à St-Denis sans profession dt CD 42 PK 9 à St-Denis


- SAVRIACOUTY Simone Marie épouse DUGAIN Georges François né le 14-5-1923 à St-Denis dt CD 42 PK 9 -

Envoyons la Commune de Saint-Denis en possession de ces immeubles sous réserve par elle de se conformer aux dispositions du code de l'expropriation et notamment ses articles L 15-1 et L 15-3 ;

Disons que le certificat administratif sus-visé sera annexé à la minute de la présente ordonnance.

Saint-Denis, le 12 janvier 1981

le Juge de l'expropriation

Pour expédition conforme
Le Maire en Chef,

(1981)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14457-B2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE